# Crédit de Fr. 650'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque SID sur la toiture Nord de Wenger SA

#### 1. PRÉAMBULE

Dans le cadre des études sur le potentiel solaire global de Delémont, une analyse de détail a été réalisée sur 21 sites potentiels présentant les meilleures opportunités de construction. Cette étude est basée sur une analyse incluant 12 critères d'ordre technique et économique. Le projet de centrale solaire sur la toiture de Wenger SA fait partie de cette étude.

Dans le cadre de travaux d'entretien de la toiture du bâtiment Nord de l'usine, Wenger SA désire réaliser une installation photovoltaïque. Dans ce contexte, une séance a été organisée le 18 mars 2013 par Wenger SA. Les SID y ont été invités comme investisseur énergétique. La présente demande de crédit concerne donc l'achat, l'installation et la mise en service de ces panneaux photovoltaïques. La Municipalité ne s'engage pas en ce qui concerne les autres résultats nécessaires sur la toiture, tels que les garanties sur la statique des structures porteuses ou l'étanchéité de la toiture du bâtiment, par exemple.

Comme pour la patinoire, le capital de Fr. 650'000.- sera financé par les fonds propres des SID et également par investissements des citoyens de Delémont et environs. A noter que cette possibilité d'investissement sera réservée aux collectivités et institutions publiques locales, cantonales et partenaires (notamment La Charte), aux personnes physiques ou morales, locales et cantonales.

### 2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Une structure porteuse à charge et sous la responsabilité de Wenger SA doit être construite. Des panneaux photovoltaïques seront montés sur cette structure qui elle, répondra aux autres besoins de Wenger SA en ce qui concerne les travaux sur cette toiture.

D'un commun accord avec Wenger SA, la toiture sera mise à disposition des SID. Une location annuelle de la toiture correspond à une location de Fr. 1.-/m² de panneau par an pendant 25 ans.

La production d'énergie prévisible est de 168'000 kWh/an.

#### 3. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT

Le montant des travaux est de Fr. 650'000.- HT. Il se compose comme suit :

- centrale photovoltaïque

- alimentation basse tension

- réserve, divers et pour arrondi

TOTAL

Fr. 560'000.- HT

Fr. 58'000.- HT

Fr. 32'000.- HT

Fr. 650'000.- HT

Les coûts ci-dessus sont arrêtés à l'indice de mars 2013 et pourront être indexés en fonction de la date effective des travaux.

Le crédit de Fr. 650'000.- sera couvert selon les principes évoqués au point 1. La charge financière maximale (intérêts et amortissements) s'élèvera à Fr. 41'000.- par année. La production sera valorisée au maximum par le produit spécifique « 100 % renouvelable solaire et local » créé dans le cadre du projet de la patinoire. A noter enfin que l'installation sera en liste d'attente du programme fédéral de rétribution à prix coûtant (RPC).

#### 4. PRÉAVIS DES AUTORITÉS

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

#### ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu:
- le rapport du Conseil communal du 22 avril 2013 ;
- les dispositions de l'article 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal;

## arrête

- 1. Le crédit de Fr. 650'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque SID sur la toiture Nord de Wenger SA est accepté.
- 2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
- 3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE La présidente : La chancelière :

Anne Froidevaux

Edith Cuttat Gyger